

# BANQUES FRANCAISES :

## Enjeux concurrentiels et réglementaires.

*Décembre 2015*



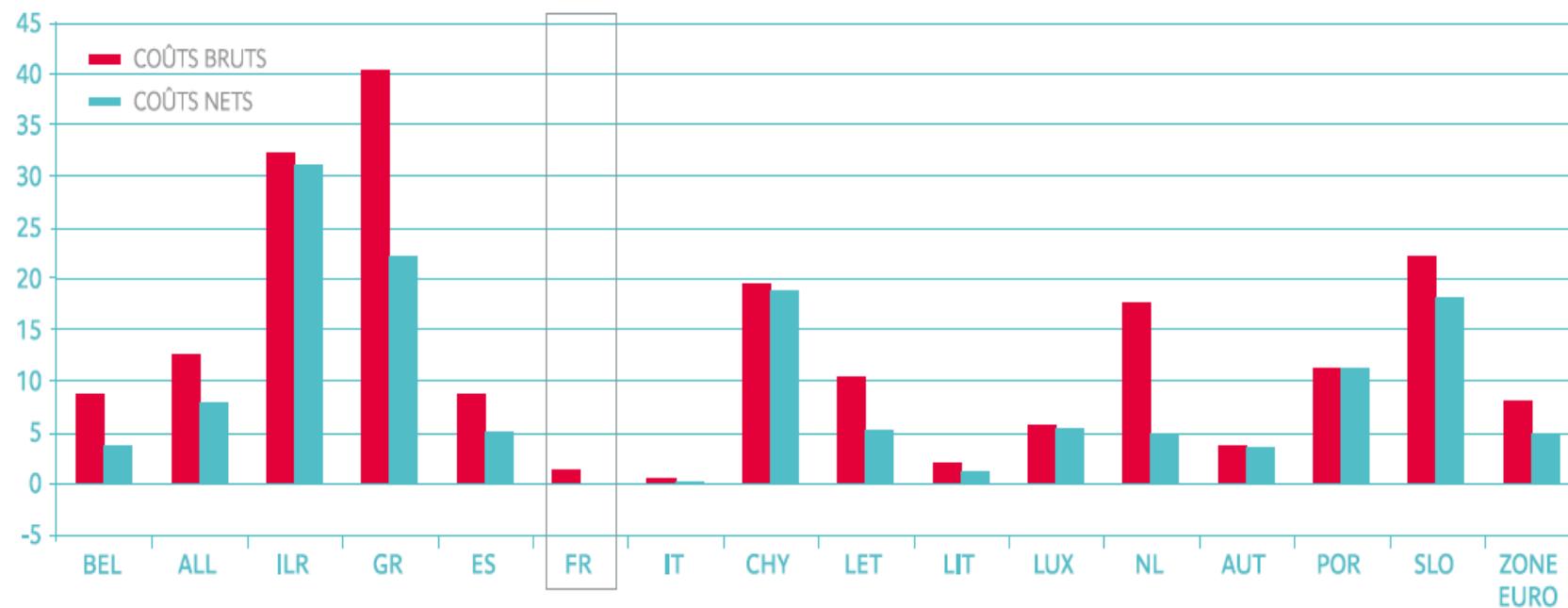
# I LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE AU CŒUR DU MODÈLE BANCAIRE FRANÇAIS

# Un modèle de banque universelle au service de tous les clients

- **Une banque universelle** qui apporte tous les services dont peuvent avoir besoin les entreprises, les particuliers et les investisseurs institutionnels : dépôts et crédits, assurance, épargne et gestion d'actifs, BFI, services spécialisés...
- **Une diversification des sources de revenus par clientèle et zone géographique** : la banque de détail représente près de 69% du produit net bancaire, aux côtés de la banque de financement et d'investissement (16,5%) et de la gestion d'actifs et assurance (14,8%)
- **Un puissant réseau international** : les engagements internationaux des banques françaises atteignent près de 2.550 milliards d'euros, soit plus du tiers de leur total de bilan consolidé
- **Des banques de proximité** : 37.862 agences présentes sur tout le territoire français

# Les mesures de soutien aux banques françaises n'ont pas pesé sur les finances publiques

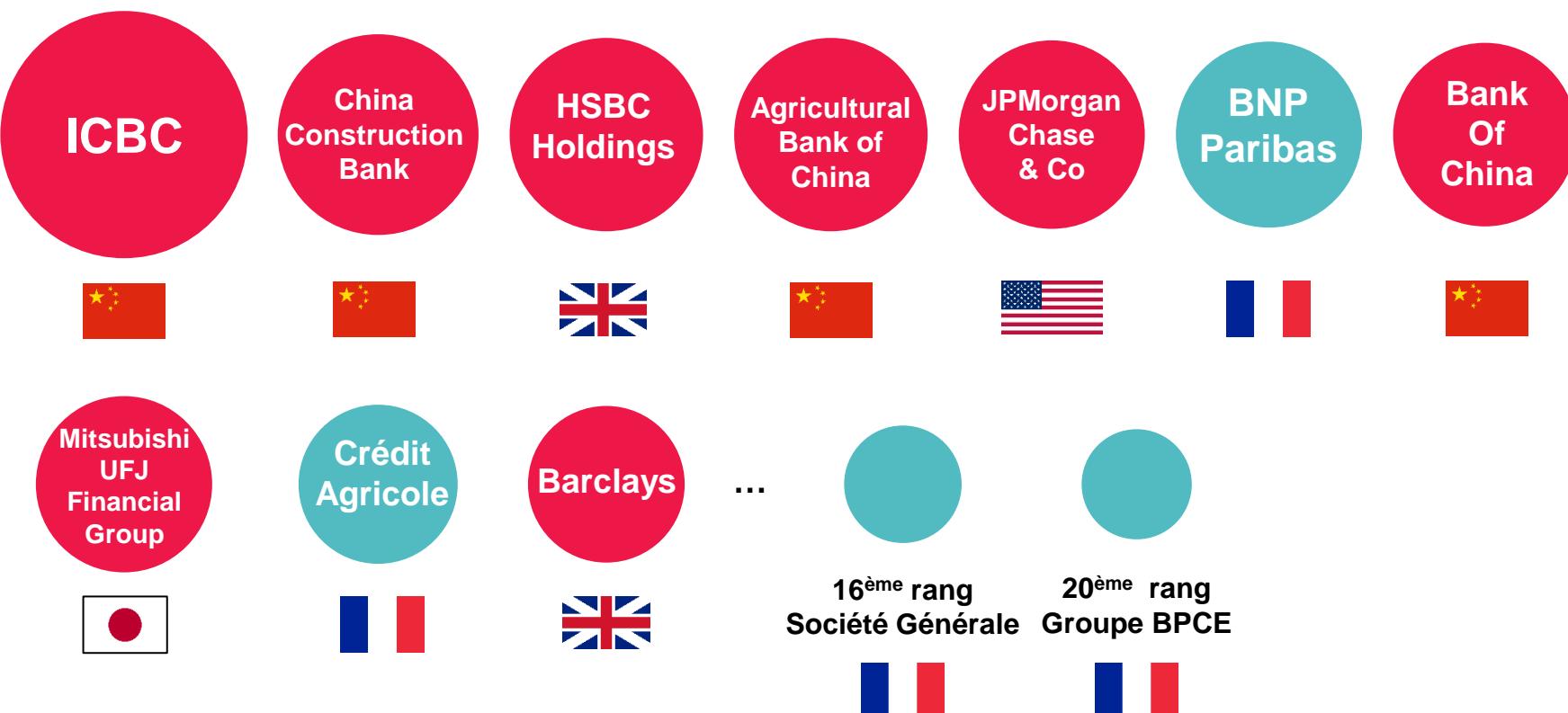
COÛT BRUT ET NET ACCUMULÉS DES MESURES DE  
SAUVETAGE DES BANQUES DE LA ZONE EURO  
(en pourcentage du PIB 2014)



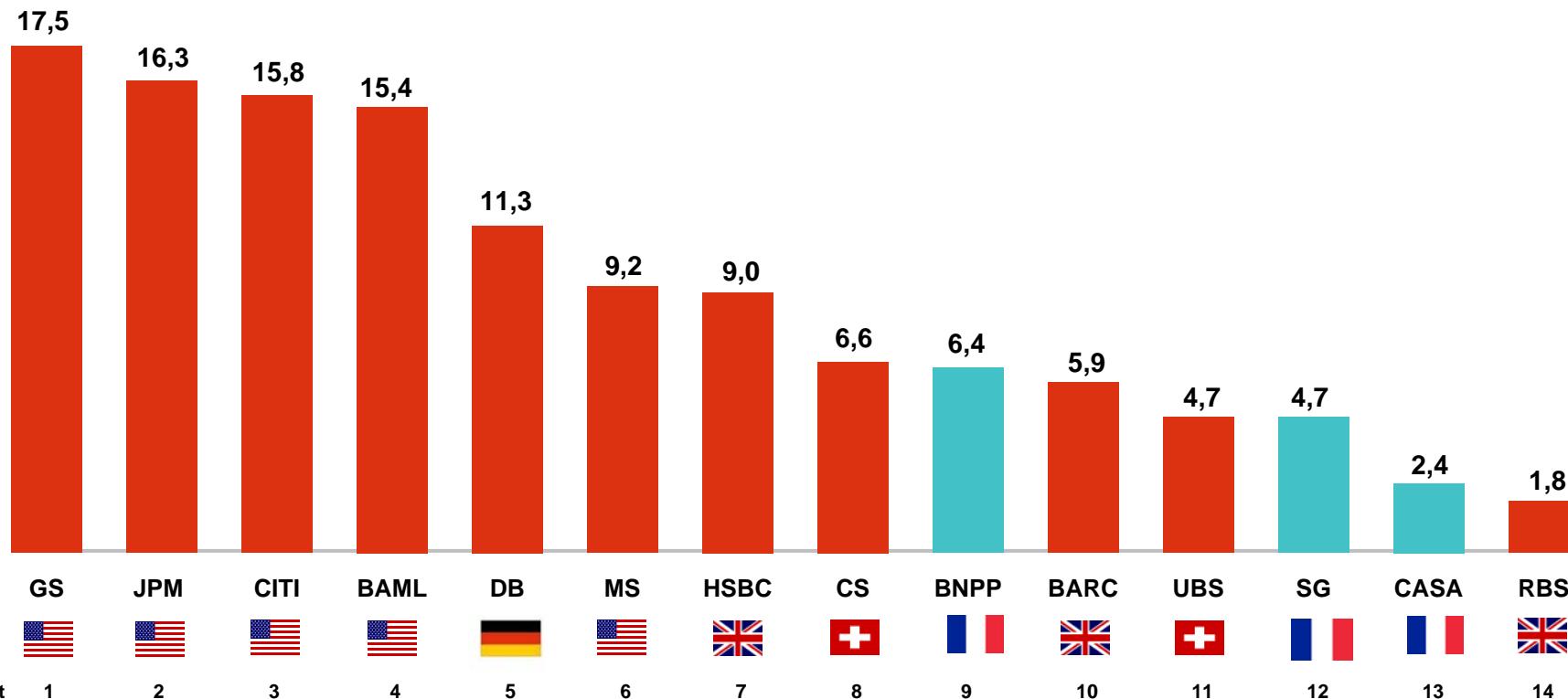
Source : BCE, 2015

# Les banques françaises dans le monde

- **Classement The Banker : les 10 premières banques mondiales par total de bilan à fin 2014.**



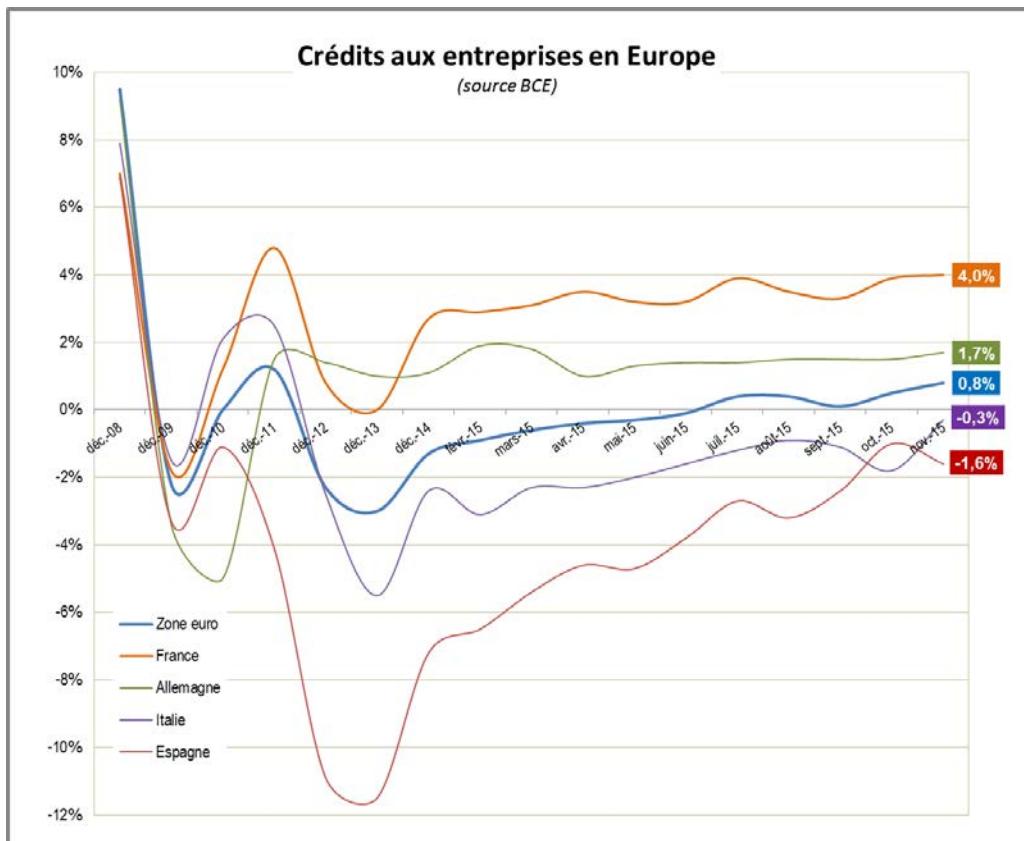
# Revenus des banques de financement et d'investissement au 1er semestre 2015 (en Md euros)



# Le financement des entreprises, première priorité stratégique des banques françaises (1/2)

- **L'encours des crédits à l'économie** atteint 2.077 milliards d'euros fin octobre 2015 (+3,6% sur un an), selon la Banque de France.
- **L'encours des crédits aux entreprises** s'élève en France à 867 milliards d'euros fin octobre 2015 (+3,8% sur un an), selon la Banque de France.

## CROISSANCE DES EN COURS DE CRÉDITS AUX ENTREPRISES

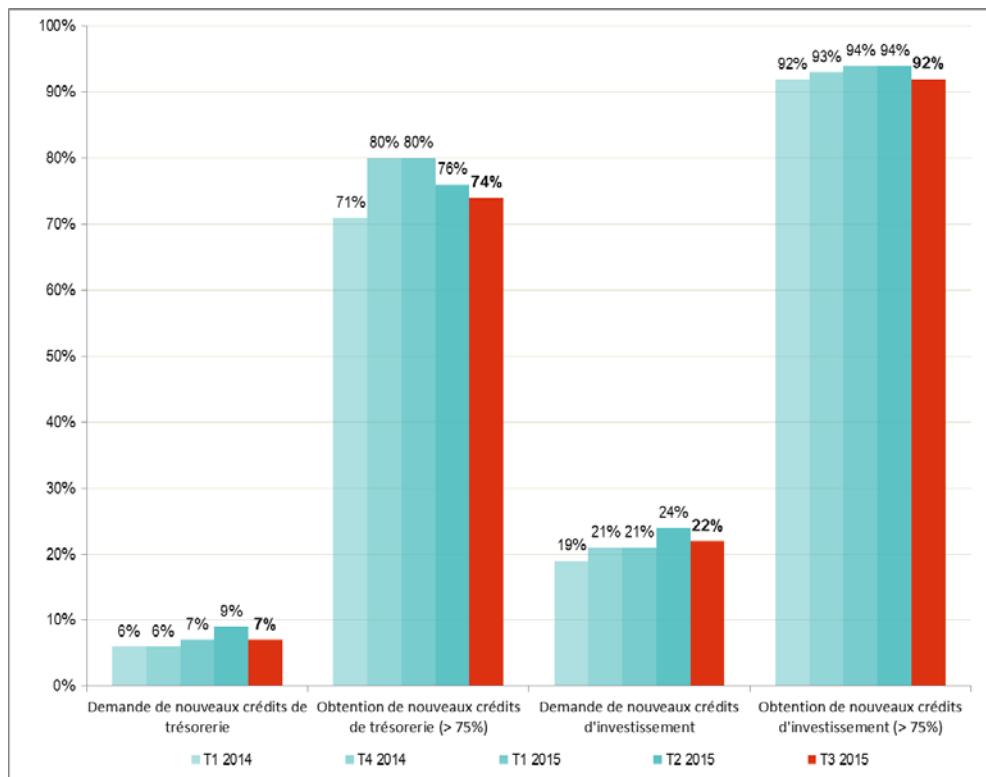


Source : Banque Centrale Européenne

# Le financement des entreprises, première priorité stratégique des banques françaises (2/2)

- **L'accès des PME au crédit bancaire** continue d'être à un niveau élevé : parmi les 22% de PME ayant sollicité un nouveau crédit d'investissement au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, **92% ont obtenu satisfaction**

## ACCÈS DES PME AU CRÉDIT

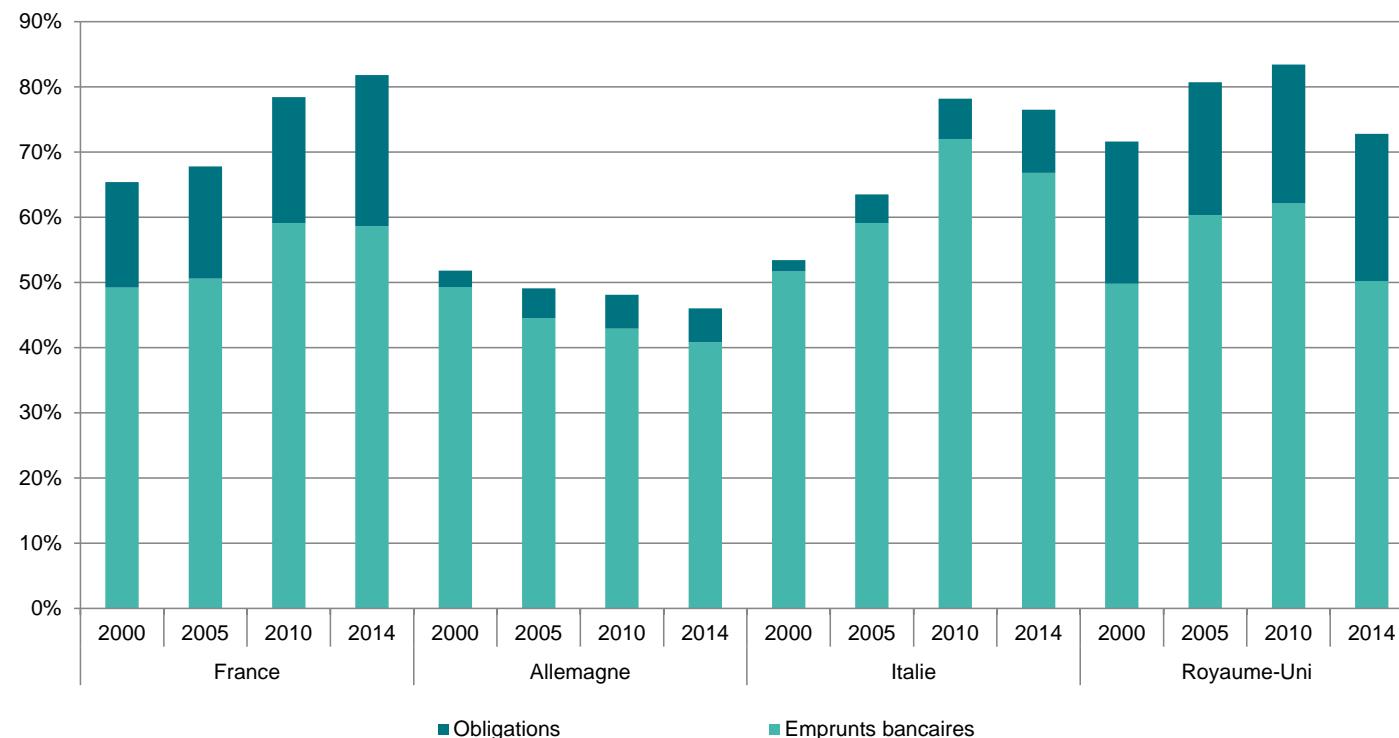


Source : Banque de France

# Une évolution du modèle de financement des entreprises

- **Le modèle de financement des entreprises évolue :** la proportion du crédit bancaire par rapport au financement par le marché est de 61% vs 39% en 2015 (70% vs 30% fin 2009)

## DETTE BANCAIRE ET ENDETTEMENT DE MARCHÉ DES ENTREPRISES (en % du pib)



Source : Eurostat

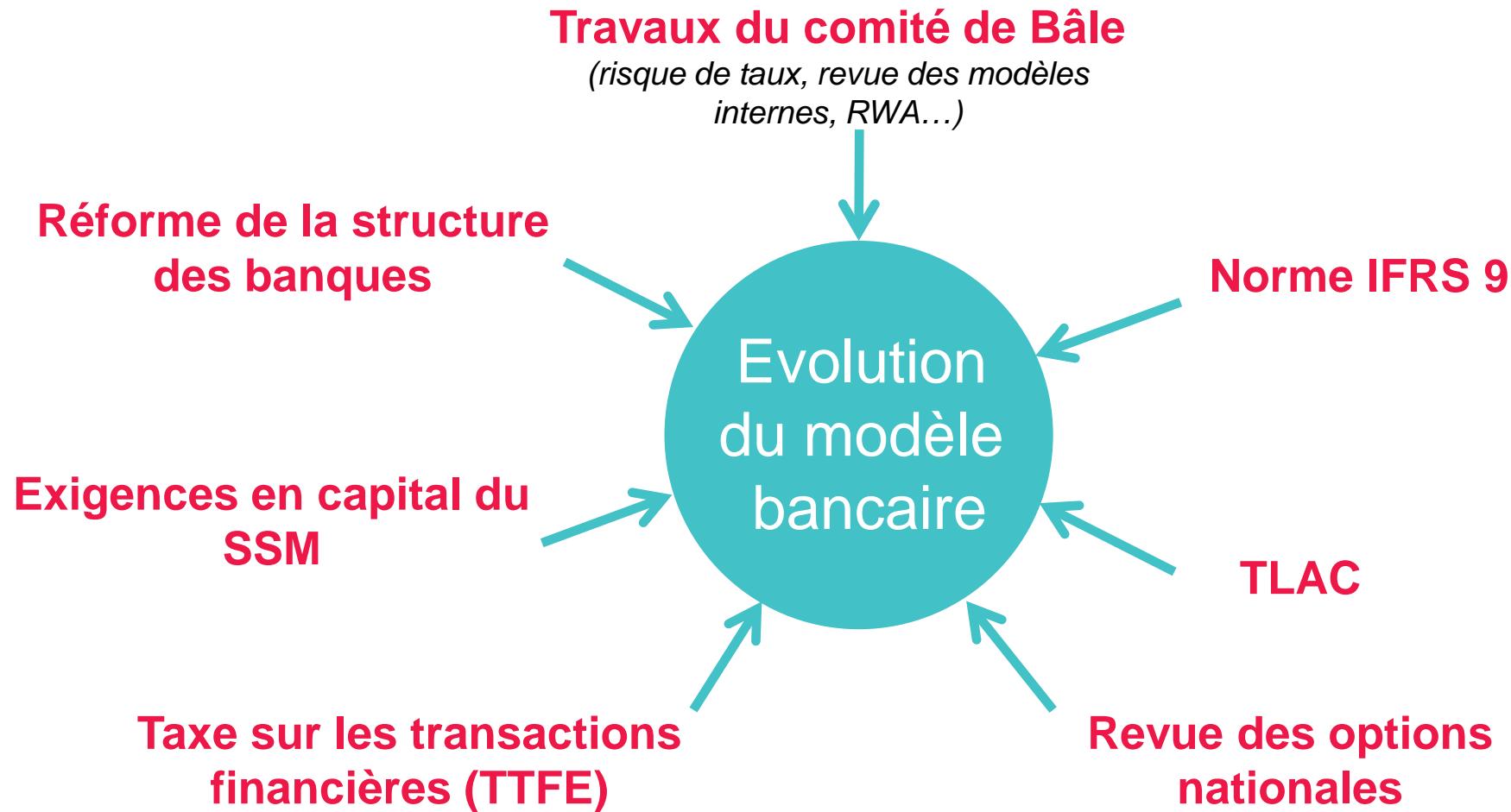
# II

## DES DEFIS REGLEMENTAIRES ET INDUSTRIELS MAJEURS A RELEVER



FÉDÉRATION  
BANCAIRE  
FRANÇAISE

# Un agenda de réformes encore très chargé



# Une nouvelle géographie de la réglementation et de la supervision

## BRUXELLES

Commission européenne

Législations communautaires (Directive sur les services de paiement, réforme structurelle, TFE...)

## LONDRES

European Banking Authority : réglementation et surveillance prudentielles

IASB : normes comptables internationales

## PARIS

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

## FRANCFOR

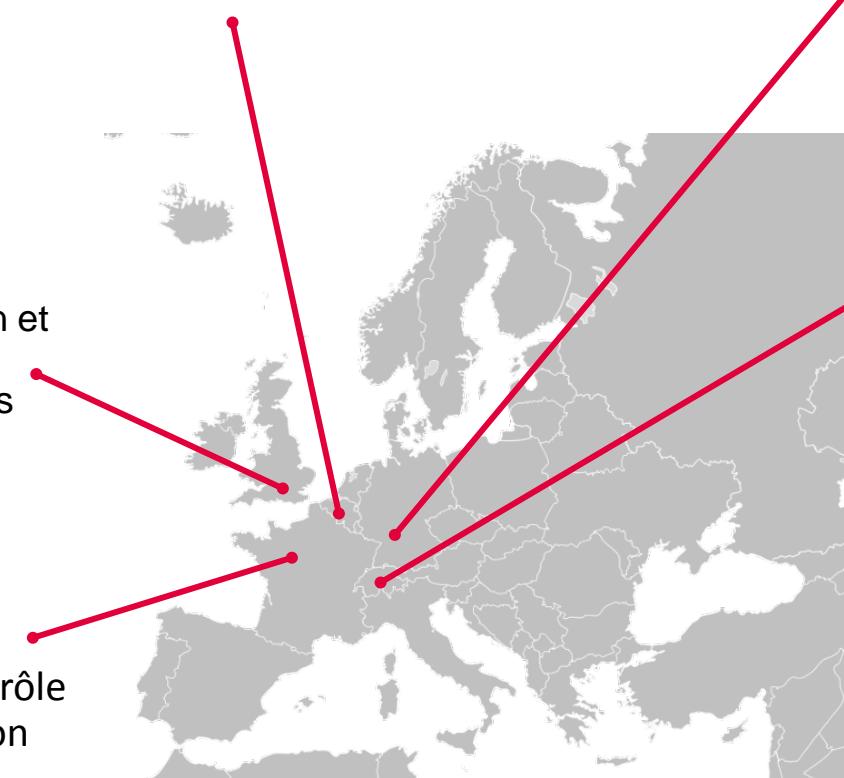
BCE et Single Supervisory Mechanism

Mécanisme de surveillance unique des banques significatives

## BÂLE

Comité de Bâle : normes prudentielles (Bâle III)

Financial Stability Board : G20, agenda de stabilité financière



# BSR (Bank Structural Reform)

- Le BSR vise **à séparer les activités** de dépôts et certaines activités de négociation potentiellement risquées sur les marchés.
- **Il ne tient pas compte**, dans sa mise en œuvre, de l'ensemble des réformes prudentielles (CRD IV, CRR, TLAC), de marché (MIF II, EMIR) et de résolution.
- Le projet irait **à l'encontre de l'Union des marchés de capitaux** et remettrait en cause la nécessaire liquidité des marchés.
- Le BSR créerait une **distorsion de concurrence** vis-à-vis de la place financière londonienne (exemption britannique également favorable aux banques US).

# TTFE (Taxe sur les Transactions Financières Européenne)

- Prévues dans **10 pays sur 28 uniquement**, la TTFE crée une distorsion de concurrence et une fragmentation fiscale majeure au sein de l'UE.
- Même avec une taxe à taux bas, **les effets seront considérables** dans un contexte d'activités mondialisées et concurrentielles.
- Elle aura un **effet néfaste sur la Place de Paris** (perte en compétitivité et en emplois, risque de délocalisations).
- Elle constitue **un obstacle majeur** à la mise en place et au développement d'une Union des marchés de capitaux.

# TLAC (Total Loss Absorbing Capacity)

- Le TLAC est **un coussin additionnel d'actifs mobilisables** en cas de résolution.
- Il a pour but de permettre à une banque systémique de poursuivre ses activités essentielles même après une perte qui aurait englouti la totalité de son capital réglementaire.
- Conçu au niveau international par le Conseil de stabilité financière, **il se surajoute à l'exigence définie sous le nom de MREL par la directive BRRD** et qui s'applique à toutes les banques de l'UE.

# UMC (Union des Marchés de Capitaux)

- L'UMC vise à **accompagner la diversification des sources de financement** (nouvel équilibre entre financement de marché et crédit) et à réduire la fragmentation des marchés de capitaux en Europe.
- Pour accompagner les financements de marché, l'UMC doit mettre en place les conditions du développement d'une **titrisation sûre, transparente et standardisée** (labellisation et garantie publique).
- Pour ne pas pénaliser le crédit bancaire, les **nouvelles règles prudentielles européennes** qui pèsent sur le bilan des banques (ratio de levier, TLAC...) doivent être **correctement calibrées**.

# Digital : les enjeux de sécurité et de protection des données

- La directive DSP2 a pour **ambition de faciliter l'entrée sur le marché de nouveaux acteurs** (agrégateurs et tiers de paiement) **et de renforcer la sécurité des transactions** en Europe.
- En matière de sécurité, **l'objectif n'est pas atteint** :
  - Les **exigences de sécurité** applicables aux tiers de paiement dans leurs relations avec les clients et leurs banques restent floues, notamment pour le stockage des données.
  - La **protection des identifiants bancaires des clients** avec des tierces parties doit être renforcée.
  - La **traçabilité des transactions** afin d'identifier les **responsabilités de chacun** des acteurs n'est pas prévue.

# III

## CONCLUSION



FÉDÉRATION  
BANCAIRE  
FRANÇAISE

- L'Europe doit veiller à ce que la **réglementation bancaire** soit **cohérente** avec l'objectif prioritaire de **financer la croissance**.
- Les **banques universelles européennes** sont un atout au moment où le modèle de financement accorde **un plus grand rôle aux marchés de capitaux**.
- Dans la compétition internationale, les **banques de financement et d'investissement européennes** ne doivent pas être désavantagées : les régulateurs doivent garantir un « **level playing field** ».
- **Digital** : les banques font une priorité de **la sécurité et de la protection des données** de leurs clients.